

Le 19 janvier 2022

## Limiter davantage l'accès aux études de médecine : la FEF dit « NON »

**La FEF s'oppose à la demande du Conseil des Recteurs de limiter l'examen d'entrée en médecine à une seule session, et rappelle sa désapprobation de toute forme de sélection dans l'enseignement supérieur.**

Le contingentement des numéros INAMI est un système incohérent, déconnecté des besoins concrets de la population, qui a pour unique raison d'exister la volonté de réduire les dépenses de sécurités sociales, en se basant une théorie infondée. La pénurie de médecins est quant à elle un phénomène bien visible, prouvé, qui touche à la fois la médecine générale et plusieurs spécialisations. Nous nous trouvons dans une situation irrationnelle où nous limitons la formation de nouveaux praticiens, alors que la demande en soins de santé augmente.

Un récent rapport de l'ARES, dont le Conseil d'Administration a en majorité voté pour le maintien des deux sessions, démontre toute l'importance de garder cette deuxième opportunité. Lors de la dernière édition, ce sont 6 274 personnes qui ont présenté l'examen d'entrée avec un taux de réussite de seulement 8,9% lors de la première session (soit 483 lauréats). La deuxième session avait alors permis d'atteindre un niveau de lauréat plus important, mais toujours trop faible. De manière générale, 73,9% des candidats améliore leurs résultats lorsqu'ils présentent l'examen une seconde fois, et peu d'étudiants peuvent se permettre d'attendre un an entre le passage de deux épreuves.

**Plutôt que de limiter l'accès à une formation et *de facto* à une profession dont la Belgique manque cruellement, la FEF appelle les acteurs de l'enseignement supérieur à ne pas céder à la pression exercée par le fédéral. Face aux pénuries et aux enjeux majeurs de santé publique auxquels nous sommes confrontés, toutes les vocations se présentant dans nos facultés de médecine doivent être accueillies et encouragées.**



**Président de la FEF: Lucas Van Molle** | T 0473 93 45 85 | [lucas.vanmolle@fef.be](mailto:lucas.vanmolle@fef.be)  
**Chargé de communication de la FEF: Renaud Leemans** | T 0492 27 87 59 | [renaud.leemans@fef.be](mailto:renaud.leemans@fef.be)